

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2018-001

DE LA COMMUNE DE VELIFRON

DEPARTEMENT

Séance du 25 janvier 2018

VAUCLUSE

L'an deux mille dix-huit et le 25 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Nombre de Membres

Secrétaire de séance : Madame Marie NORMAND

Afférents En Qui ont
au Conseil exercice pris part
Municipal à la Déli
bération

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, LAUGIER Gilles, ARMEN-GOL Philippe.

Absents : DUCKIT Serge, VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy.

Procurations : RICHARD Louis donne procuration à Guy BANACHE ,

CASTIGLIONE-SAURY Aline donne procuration à Michel PONCE,

PIANA BONNAURE Pascale donne procuration à Françoise GHIBAUDO,

ERRERA Caroline donne procuration à Eliane LAUNAY,

SENET Bernard donne procuration à Paulette AGNEL.

23 23 20

Date de la convocation :

18/01/2018

Date d'affichage :

18/01/2018

MCG/N° 01

Subvention exceptionnelle accordée à l'école de Velleron pour les classes à projet spécifique

Monsieur le Maire :

- Présente le compte rendu du conseil d'école en date du 17/10/2017,
- Précise que plusieurs classes ont des projets de classes transplantées soit Mer soit Montagne,
- Monsieur le Maire propose que soit allouée la somme de 2.000 € à répartir entre toutes les classes qui ont des projets pour l'année 2017-2018,

- Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

Entendu le rapport du Maire et

Après en avoir délibéré:

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018

2018-001

Le Budget Primitif 2018 prendra en compte cette subvention de 2.000 Euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé
avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

Pour copie conforme, le 25 janvier 2018

et publication ou notification le : **31 JAN. 2018**

Le Maire,




Michel PONCE.

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli- bération
23	23	21

Date de la convocation :

18/01/2018

Date d'affichage :

18/01/2018

MCG/N° 02

L'an deux mille dix-huit et le 25 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Madame Marie NORMAND

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, LAUGIER Gilles, ARMENGOL Philippe.

Absents : VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy.

Procurations : RICHARD Louis donne procuration à Guy BANACHE , CASTIGLIONE-SAURY Aline donne procuration à Michel PONCE, PIANA BONNAURE Pascale donne procuration à Françoise GHIBAUDO, ERRERA Caroline donne procuration à Eliane LAUNAY, SENET Bernard donne procuration à Paulette AGNEL.

Acquisition de terrain parcelle AO 255 pour constitution de réserve foncière.

Monsieur le Maire :

- Présente la Déclaration d'Intention d'aliéner déposée par les propriétaires PEREZ José et GOVAERE Annette,
- Précise que cette parcelle est soumise au droit de préemption du Département de Vaucluse et que le Département a substitué son droit de préemption à la commune de Velleron,
- Monsieur le Maire propose que la parcelle AO 255 d'une contenance de 10 a 10 ca soit acquise par la commune au prix de 500 euros,
-
-

Entendu le rapport du Maire et

Après en avoir délibéré:

La délibération est adoptée à l'unanimité

Décide l'acquisition de la parcelle AO 255 au prix de 500 euros,

**Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
Précise que le montant de l'acquisition ainsi que les frais seront portés au budget
primitif 2018 de la commune.**

Autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé
avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le : **31 JAN. 2018**

Pour copie conforme, le 25 janvier 2018

Le Maire


MICHEL PONCE.

2018-002

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

Séance du 25 janvier 2018

Nombre de Membres

L'an deux mille dix-huit et le 25 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Afférents	En	Qui ont
au Conseil	exercice	pris part
Municipal	à la Déli	bération

Secrétaire de séance : Madame Marie NORMAND

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDE Françoise, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, LAUGIER Gilles, ARMENGOL Philippe.

23	23	21
----	----	----

Absents : DUCKIT Serge, VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy.

Procurations : RICHARD Louis donne procuration à Guy BANACHE ,

CASTIGLIONE-SAURY Aline donne procuration à Michel PONCE,

PIANA BONNAURE Pascale donne procuration à Françoise GHIBAUDE,

Date de la convocation :

18/01/2018

ERRERA Caroline donne procuration à Eliane LAUNAY,

Date d'affichage :

18/01/2018

SENET Bernard donne procuration à Paulette AGNEL.

MCG/ N° 03

OBJET : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VELLERON

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-24 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 211-1 et suivants ;

Vu la délibération du 23 mai 2013 par laquelle le Conseil municipal a prescrit la révision générale de son Plan d'Occupation des Sols en vue de le transformer en Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du 23 mars 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que l'adoption d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme le 23 mars 2017 nécessite l'instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune de Velleron,

Considérant l'article L 211-1 du Code de l'urbanisme au terme duquel les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé peuvent, par délibération de leur Conseil municipal instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future par ce plan ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur les secteurs du territoire communal, selon le plan ci-annexé, lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Considérant que le Code général des collectivités territoriales confère la possibilité au Conseil municipal de donner délégation à Monsieur le Maire pour exercer, le droit de préemption urbain conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE de :

-Instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé.

-Donner délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

-Dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.

2018-003

-Dire qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner, les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L213-13 du Code de l'urbanisme.

-Préciser que le périmètre d'application droit de préemption urbain sera annexé au Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article R123-13 du Code de l'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

Pour copie conforme

et publication ou notification le : **31 JAN. 2018**

Le Maire,



Michel PONCE.

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VELLERON

VAUCLUSE

Séance du 25 janvier 2018

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli- bération
23	23	21

Date de la convocation :

18/01/2018

Date d'affichage :

18/01/2018

MCG/N° 04

L'an deux mille dix-huit et le 25 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Madame Marie NORMAND

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, LAUGIER Gilles, ARMENGOL Philippe.

Absents : VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy.

Procurations : RICHARD Louis donne procuration à Guy BANACHE, CASTIGLIONE-SAURY Aline donne procuration à Michel PONCE, PIANA BONNAURE Pascale donne procuration à Françoise GHIBAUDO, ERRERA Caroline donne procuration à Eliane LAUNAY, SENET Bernard donne procuration à Paulette AGNEL

Adoption du règlement intérieur de la commune de Velleron.

Monsieur le Maire :

- Présente le document qui a été proposé lors du Comité Technique paritaire du Centre de Gestion de Vaucluse en date du 27 septembre 2017,
- Indique qu'il s'agit d'un document essentiel en matière de gestion des ressources humaines, ce règlement organise la vie et les conditions d'exécution du travail de la commune.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire qui à l'unanimité pour les deux collègues (collège employeur et collège représentants du personnel) a émis un avis favorable,
Vu les entretiens qui se sont déroulés avec les personnels impactés directement,

-
-
Entendu le rapport du Maire et

Après en avoir délibéré:

Détail du vote :

Contre (LAUGIER Gilles GHIBAUDO Françoise)

2018-004

Abstentions (BANACHE Guy, NORMAND Marie, SENET Bernard, AGNEL Paulette, ARMENGOL Philippe)

14 Voix Pour

La délibération est adoptée à la majorité des voix.

Le règlement est adopté et entre en application au 1^{er} février 2018,

Chaque agent de la collectivité sera destinataire d'un exemplaire du document adopté pour prise de connaissance.

Le service des ressources

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le : 31 JAN. 2018

Pour copie conforme, le 25 janvier 2018

Le Maire,



Michel PONCE.

2018-004

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VEJERON

VAUCLUSE

Séance du 25 janvier 2018

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli- bération
23	23	21

23

23

21

Date de la convocation :

18/01/2018

Date d'affichage :

18/01/2018

MCG/N° 05

L'an deux mille dix-huit et le 25 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Madame Marie NORMAND

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, LAUCIER Gilles, ARMENGOL Philippe.

Absents : VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy.

Procurations : RICHARD Louis donne procuration à Guy BANACHE, CASTIGLIONE-SAURY Aline donne procuration à Michel PONCE, PIANA BONNAURE Pascale donne procuration à Françoise GHIBAUDO, ERRERA Caroline donne procuration à Eliane LAUNAY, SENET Bernard donne procuration à Paulette AGNEL

Transfert de la compétence Eclairage Public Investissement au Syndicat d'électrification Vauclusien.

Monsieur le Maire :

- Expose aux membres présents que par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017 le Syndicat d'électrification Vauclusien dispose d'une compétence optionnelle qui permet aux communes qui le souhaitent de lui confier tout ou partie de la compétence Eclairage Public,
-
- Indique que dès le mois de décembre les responsables techniques ont été rencontrés et qu'il a été envisagé de transférer au Syndicat la partie investissement ce qui semble être bénéfique pour la commune qui verrait ainsi ses lampadaires évoluer vers des lampadaires de nouvelle génération,
- Précise que la commune garderait la partie fonctionnement de l'éclairage à savoir le remplacement des lampes ainsi que les petites réparations.
-
-

Entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré:

A l'unanimité

La délibération est adoptée

La partie investissement de la compétence Eclairage public est transférée au Syndicat d'électrification Vaclusien.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à ce transfert de compétence.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :
et publication ou notification le :

31 JAN. 2018

Pour copie conforme, le 25 janvier 2018

Le Maire

Michel PONCE.



2018 - 005

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VILLEFON

VAUCLUSE

Séance du 25 janvier 2018

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli bération
23	23	21

23 23 21

Date de la convocation :

18/01/2018

Date d'affichage :

18/01/2018

MCG/N° 06

L'an deux mille dix-huit et le 25 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Madame Marie NORMAND

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUO Françoise, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, LAUGIER Gilles, ARMENGOL Philippe.

Absents : VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy.

Procurations : RICHARD Louis donne procuration à Guy BANACHE,
CASTIGLIONE-SAURY Aline donne procuration à Michel PONCE,
PIANA BONNAURE Pascale donne procuration à Françoise GHIBAUO,
ERRERA Caroline donne procuration à Eliane LAUNAY,
SENET Bernard donne procuration à Paulette AGNEL

Modification statutaire du Syndicat d'électrification Vauclusien.

Monsieur le Maire :

- Expose aux membres présents la proposition de modification des statuts du Syndicat d'électrification Vauclusien présentée à toutes les communes qui le constituent. Cette modification permettrait l'adhésion des communes de Grillon, Richerenches et Visan.
- Les trois communes ayant délibéré pour adhérer au Syndicat,
-
- L'arrêté préfectoral en date du 27/11/2017 ayant validé cette modification des statuts, il est demandé aux communes adhérentes de délibérer.
-

Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré,

Les membres présents sont appelés à voter :

Détail du vote

2018-006

La délibération est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé
avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le : **31 JAN. 2018**

Pour copie conforme, le 25 janvier 2018

Le Maire



2018-006

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 25 janvier 2018

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli
23	23	21

bération

23	23	21
----	----	----

Date de la convocation :

18/01/2018

Date d'affichage :

18/01/2018

MCG/ N° 07

L'an deux mille dix-huit et le 25 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Madame Marie NORMAND

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, LAUGIER Gilles, ARMENGOL Philippe.

Absents : DUCKIT Serge, VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy.

Procurations : RICHARD Louis donne procuration à Guy BANACHE, CASTIGLIONE-SAURY Aline donne procuration à Michel PONCE, PIANA BONNAURE Pascale donne procuration à Françoise GHIBAUDO, ERRERA Caroline donne procuration à Eliane LAUNAY, SENET Bernard donne procuration à Paulette AGNEL.

Objet : Commune de VELLERON**Aménagement du Boulevard Général de Gaulle****Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018**

Monsieur le Maire présente aux élus le projet d'aménagement du Boulevard Général de Gaulle.

Le projet présenté est un avant-projet comprenant des zones de circulation partagée entre piétons et véhicules à moteur ainsi que du stationnement.

Cet aménagement comprend les dispositifs pour les personnes à mobilité réduite.

L'estimation prévisionnelle s'élève à la somme de 97 116.41 € HT soit 116 539.69 € TTC

Afin de pouvoir réaliser ces travaux devenus indispensables,

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018, et d'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

Coût prévisionnel du projet : 97 116.41 € soit 116 539.69 € TTC

RECETTES PREVISIONNELLES :

ETAT – DETR 2018	33 990,74 €	
Autofinancement communal	63 125.67 €	

Soit un total de 97 116.41 € HT

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré et avec :

4 Abstentions (LAUGIER Gilles, SENET Bernard, ARMENGOL Philippe, AGNEL Paulette)

0 Contre

18 voix Pour

La délibération est adoptée à la majorité

Le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération d'aménagement du boulevard du Général de Gaulle,
- adopte le plan de financement ci-dessus,
- sollicite de Monsieur le Préfet de Vaucluse un financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018 pour un montant de 33 990.74 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification le : **31 JAN. 2018**

Le Maire,

Michel PONCE.